



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Nathalie SARLES
Députée de la Loire

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau
1 Place Beauvau,
75800 Paris

Le 27 janvier 2021

Monsieur le Ministre,

Alors que notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, vous avez, avec l'ensemble du Gouvernement, été contraint de prendre de nombreuses mesures afin de limiter la propagation de la Covid-19.

Les conditions d'organisation des cérémonies funéraires ont fait l'objet de restrictions délétères pour les familles et les proches des défunts au printemps, si bien qu'elles ont été assouplies à l'automne. Sous l'injonction du conseil constitutionnel, les cultes ont à nouveau pu se tenir, et les morts célébrés dans leur église.

Je suis interpellée par un concitoyen de ma circonscription qui a souhaité disposer d'une salle municipale pour organiser une cérémonie funéraire laïque. Au titre de la fermeture des ERP, il a reçu une fin de non-recevoir de la part des services préfectoraux. Force est de constater que cette situation entraîne une inégalité de traitement, puisque qu'une personne athée souhaitant procéder à une cérémonie laïque ne peut pas voir accès à un ERP quand bien même les règles sanitaires seraient respectées.

Monsieur le Ministre, les normes sanitaires pourraient-elles être adaptées aux pratiques de nos concitoyens ? L'Etat ne doit-il pas pouvoir autoriser la tenue des cérémonies laïques au même titre que les cérémonies religieuses ?

Aussi, je souhaiterais vous interpellier sur cette inégalité de traitement entre une cérémonie funéraire républicaine et une cérémonie religieuse, et vous demande de permettre l'ouverture de salles dans le cas d'une demande de célébration funéraire républicaine. A l'heure du débat sur la laïcité, ce sujet est d'autant plus sensible.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations républicaines.

Nathalie SARLES
Députée de la Loire
Et ses collègues cosignataires

Députés cosignataires :

- **Jean-Charles Colas-Roy**, député de l'Isère,
- **Mireille Robert**, députée de l'Aude,
- **Hélène Zannier**, députée de la Moselle,
- **Sereine Mauborgne**, députée du Var,
- **Stéphanie Kerbarh**, députée de la Seine-Maritime,
- **Yves Daniel**, député de la Loire-Atlantique,
- **Alexandre Freschi**, député du Lot-et-Garonne,
- **Carole Bureau-Bonnard**, députée de l'Oise,
- **Sandrine Le Feur**, députée du Finistère,
- **Mireille Clapot**, députée de la Drôme,
- **Audrey Dufeu**, députée de la Loire-Atlantique,
- **Stella Dupont**, députée du Maine-et-Loire,
- **Yannick Haury**, député de la Loire-Atlantique,
- **Laurence Vanceunebrock**, députée de l'Allier,
- **Monica Michel**, députée des Bouches-du-Rhône,
- **François Cormier-Bouligeon**, député du Cher,